Foulées Du Large 2025 à QUIBERON Règlement des épreuves

(version 1 / 20 Février 2025)

Règlement Général :

- La réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme est appliquée.
- Ce présent règlement est susceptible d'évoluer en fonction des conditions sanitaires.

1 — ORGANISATION

- QUIBERON SPORT NATURE organise 4 épreuves de course à pied sur route dans le cadre d'une **journée caritative au profit de Tribu Cancer**, à Quiberon, le Dimanche 27 Juillet 2025 :
- deux « courses jeunes », à 17h30. 1km pour U12 Poussins et à 17h45 , 2 km pour U14 Benjamins
 - deux courses officielles, un 5 km à 18h00 et un 10 km à 19h00
 - Une marche randonnée non chronométrée est proposée en parallèle à 17h15.

2 — ENGAGEMENT

- Les courses, de 1 et 2 km (« Courses Jeunes »), 5 et 10 km, « Les Foulées du Large », sont ouvertes à toutes les personnes s'inscrivant dans le cadre des catégories définies au paragraphe 3.
- Les « Courses Jeunes », U12 Poussins et U14 Benjamins , n'ouvrent à aucun classement officiel. L'inscription des enfants est soumise à une autorisation parentale et uniquement à un questionnaire santé positif (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824) ou une licence FFA valide , qu'elle soit effectuée sur internet ou sur place au retrait des dossards.
- Les participants des courses de 5 km et 10 km doivent être en possession, pour les personnes majeures soit d'une licence FFA en cours de validité, soit d'un « Parcours de prévention santé » (https://pps.athle.fr/) de moins de trois mois et pour les personnes mineures se soumettre à un questionnaire santé positif (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824) et fournir celuici (ou sa photocopie) au moment de l'inscription ou du retrait du dossard. Il sera conservé par les organisateurs pendant un an conformément aux règlements en vigueur.
- L'autorisation parentale pour les mineurs est donnée par la signature du représentant légal sur le bulletin d'inscription, ou sur place au retrait du dossard.
- Chaque concurrent qui aura sollicité son inscription reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course et en cas de vol et de dommages survenus pendant la manifestation sportive.
- Le dossard fourni devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

3 — INSCRIPTIONS

- Les inscriptions peuvent être faites par courrier postal, par internet ou sur place (sous réserve des places disponibles).

- Par courrier :

- Elles doivent être rédigées sur un bulletin officiel édité par l'organisateur disponible dans les Offices de Tourisme de la Presqu'ile ou téléchargeable sur le site internet de QSN (http://quiberonsportnature.bzh/index.php/fdl-2025/) ou sur le site internet d'inscription de Chronocourse (http://quiberonsportnature.bzh/index.php/fdl-2025/) ou sur le site internet d'inscription de Chronocourse (http://www.sportinnovation.fr) , accompagné des droits d'inscription et du « Parcours de Prévention Santé » (https://pps.athle.fr/) de moins de trois mois ou de la licence FFA, et parvenir à l'adresse suivante : FDL 2025 14 rue des Bruyères, 56170 QUIBERON, au plus tard le 26/07/25 et sous réserve de places encore disponibles.
- Tout bulletin incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé.

- Par internet :

- avec paiement sécurisé est possible sur le site : http://www.sportinnovation.fr
- avant le 26/07/25 à 22h00

- Sur Place, Place Hoche:

- Attention, droits d'inscription majorés, sauf pour les enfants.
- Et sous réserve des places disponibles

- Les droits d'inscription sont fixés à :

- 8€ + don à Tribu Cancer, 1€ minimum (10€ sur place) pour le 5 Km
- 12€ + don à Tribu Cancer, 1€ minimum (14€ sur place) pour le 10 Km.
- Dons libres à Tribu Cancer (1€ minimum) pour les « Courses Jeunes » de 1 et 2 km et la Marche randonnée.
- L'inscription n'est validée qu'accompagnée du paiement et de la copie de la licence FFA, ou du « Parcours de prévention santé » de moins de trois mois
- Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas à la compétition, le droit d'inscription ne sera pas remboursé, quelque soit le motif. (—> don à Tribu-Cancer)
- Une inscription ne sera pas prise en compte en cas de dossier incomplet.
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé quel que soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

4 - CATEGORIES

- Les participants devront être
 - U12 Poussins (nés en 2014/2015) exclusivement pour le 1 km,
 - U14 Benjamins (nés en 2012/2013) exclusivement pour le 2 km,
 - U16 Minimes au minimum (nés en 2011 et avant) pour le 5 Km
 - U18 Cadets au minimum (nés en 2009 et avant) pour le 10 Km
- Un classement U16 minime, U18 cadet, U20 junior, U22 espoir, senior et master sera effectué pour le 5 km et à partir de cadet pour le 10 km
- Un podium pour les trois premiers (ières) au scratch , et les premiers (ières) de chaque catégorie (<u>une seule pour tous les masters</u>)
- Pas de classement officiel pour les les 2 « Courses Jeunes » de 1 et 2 km.

5 – CHALLENGE ENTREPRISE

- Ce challenge réservé aux entreprises locales se dispute sur le 10 km, par équipe de trois au minimum (pas de maximum)
- Le classement sera effectué en additionnant le temps des trois premiers (H et F confondus)
- L'inscription à ce challenge ne peut se faire que par l'intermédiaire de l'organisation en remplissant le document dédié (en annexe 2). En aucun cas les coureurs ne s'inscrivent par eux mêmes sur internet. (risque d'erreur pour les classements)
- Les membres de l'équipe doivent tous être employés ou stagiaires de l'entreprise.
- Les membres de l'équipe concourent aussi en individuel dans leurs catégories.
- L'inscription des équipes sera close le 20 Juillet 2025 à 18h00.

<u>6 – RETRAIT DES DOSSARDS</u>

- Le retrait sera possible sur place le 27 Juillet 2024 de 16h00 à 19h00, sur présentation d'une pièce d'identité.
- L'inscription aux FDL 24 intègre automatiquement l'acceptation du présent règlement et dégage l'organisation des responsabilités pénales.
- La cession du dossard est strictement interdite, elle dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Il est <u>strictement interdit de courir sans dossard</u> et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité, l'organisation <u>ne serait être tenue</u> <u>responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.</u>

<u>7 — ASSURANCE INDIVIDUELLE ET COMPORTEMENT – SECURITE —</u> RESPONSABILITES

- La sécurité est assurée par des autorités de Police et des signaleurs.
- Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une dérogation de l'organisateur.
- Les concurrents de la course auront un délais maximum de 0h50 pour effectuer le parcours de 5 Km jusqu'à la ligne d'arrivée, de 1h30 pour le 10km.

 Après le passage du vélo de fin de course, les coureurs seront déclarés « hors délais » signifiant SANS APPEL leur mise hors course. Tout coureur décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, devra se conformer aux règles de circulation du code de la route et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.
- Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.
 Les coureurs ne sont pas assurés par l'organisation qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Un poste de secours de la Croix Rouge sera installé sur la zone départ/arrivée place Hoche et un binôme mobile se déplacera en vélo sur le parcours.
- Les incidents seront retransmis par les signaleurs au responsable de la sécurité, qui engagera l'équipe du poste de secours présent à l'arrivée, l'équipe mobile ou en cas d'urgence absolue au Centre de Secours des Pompiers de Quiberon voire la Gendarmerie s'il s'agit d'un accident de la circulation.
- En cas de non-respect du parcours ou d'absence de passage aux points de contrôle, le participant ne sera pas classé.

De même, Les coureurs sont tenus de se soumettre aux règles du code de la route.

- En cas d'abandon, le concurrent sera tenu de remettre son dossard aux membres de l'organisation.
- Ce présent règlement est susceptible d'évoluer en fonction des conditions sanitaires